

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE 'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 37/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 10 avril 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint			BALSAN Lucie
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	x		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller			RODRIGUEZ François
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
13	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller			COMBES Mathieu
14	MASSEBAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

Secrétaire de séance : Madame MURET GUIBERT Marie-Laure

OBJET : CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS LIBRES AVEC LA SPA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que,

Vu l'article L 2011-27 du code rural,

Considérant la multiplication des chats errants vivant en groupe dans les lieux publics,

Considérant que la meilleure solution pour éviter ces colonisations et les nuisances dénoncées par certains riverains (bruits, odeurs...) réside dans une gestion durable des chats dits libres qui consiste à procéder à leur capture pour les identifier et les stériliser puis les relâcher sur leur territoire,

Considérant que la stérilisation et l'identification sont aujourd'hui les moyens les plus efficaces de réduire, sans leur nuire, la prolifération des chats.

Monsieur le Maire précise que la SPA de Millau fait appel à plusieurs partenaires dont les cliniques vétérinaires de Millau qui pratiquent des tarifs spéciaux, incluant le tatouage de l'animal, afin de mener à bien la campagne de stérilisation.

A cet effet, la SPA sollicite une subvention de 550 € pour cette action d'intérêt général.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 550 € pour la capture de 10 chats et de l'autoriser à signer la convention avec la SPA à cet effet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à **14 VOIX POUR**, le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la SPA

AUTORISE Monsieur le Maire à verser à la société protectrice des animaux de Millau une subvention de 550 € en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics.

DIT que les crédits sont prévus au budget communal.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Certifié exécutoire
compte tenu de la publication le : 15/04/2025
et de la transmission à M. le Ss-Préfet le : 15/04/2025

 Le Maire,

François RODRIGUEZ